

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 10

Artikel: Fonctionnaires militaires
Autor: Linden, Louis de / Neuenschwander, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

places des adjudants de bataillon par les autorités auxquelles revient le droit de breveter les officiers.

En conséquence, les adjudants de bataillon n'ont pas le droit de porter la fourragère. Néanmoins il s'en est trouvé, et suivant ce qui a été appris, il se trouve aussi d'autres officiers non commandés comme adjudants, qui portent cette distinction. Vous êtes prié, dès lors, d'interdire le port de la fourragère à tous ceux qui n'y sont pas autorisés.

Le chef d'arme de l'infanterie, Feiss, colonel.

FONCTIONNAIRES MILITAIRES.

Ont été élus, le 20 mars écoulé, pour la période de trois ans, les fonctionnaires ci-après :

I. CHANCELLERIE DU DÉPARTEMENT MILITAIRE.

1 ^{er} secrétaire (chef de bureau) :	MM Louis-Antoine Desgouttes, de Berne.
2 ^e "	Jean Pfyffer, de Döttingen.
3 ^e "	Samuel-Auguste Salquin, de Neuchâtel.
Commis :	Pierre Staubli, de Muri.
"	Hermann Suter, d'Entfelden.
"	Gaspard Suter, de Tägerschen.

II. SECTIONS ADMINISTRATIVES.

Infanterie.

Chef de l'arme :	MM. Joachim Feiss, d'Alt St-Johann.
Secrétaire :	Emile Wittmer, d'Erlinsbach.
Commis :	Emile Eichenberger, de Birr.

Cavalerie.

Chef de l'arme :	MM. Gottlieb Zehnder, de Birmenstorf.
Secrétaire :	Jaques Rohr, de Hunzenschwyl.

Artillerie.

Chef de l'arme :	MM. Hans Herzog, d'Aarau.
Secrétaire (chef de bureau) :	Alfred Roth, de Bühler.
Secrétaire :	Othmar Fricker, de Frick.

Génie.

Chef de l'arme :	MM. Jules Dumur, de Grandvaux.
Secrétaire (chef de bureau) :	Albert Frey, de Zurich.

Bureau d'état-major.

Chef du bureau d'état-major :	MM. Hermann Siegfried, de Zofingue.
Secrétaire :	Hans de Wattenwyl, de Berne.
1 ^{er} topographe :	J.-Georg Steinmann, de Bremgarten.
2 ^e "	Charles Gosset, de St-Helier (Angleterre).

Médecin en chef de l'armée.

Médecin en chef :	MM. Dr Adolphe Ziegler, de Berne.
Commis :	Frédéric Henzi, de Finsterhennen.

Vétérinaire en chef de l'armée.

(En ce sens que le provisoire continuera, d'après l'arrêté du Conseil fédéral du 22 janvier 1875, à exister jusqu'à nouvel ordre).

Vétérinaire en chef : M. Rodolphe Zangger, de Mönchaltorf.

Auditeur en chef.

Auditeur en chef : M. Jean Büzberger, de Bleienbach.

ADMINISTRATION DU MATERIEL DE GUERRE.

a) Section technique.

Chef de la section :	MM. A. Gressly, de Bärschwyl.
Dessinateur :	G. Bleuler, de Hirslanden.
Contrôleur d'armes :	J. Werdmüller, de Zurich.
Teneur de livres :	Jaques Huber, de Siegershausen.
Commis :	Alfred Widmer, de Mosnang.

CONTROLE DES MUNITIONS.

Chef du contrôle :	MM. Albert Bussmann, de Liestal.
Contrôleur :	Jean-Jacques Frischknecht, de Schwellbrunn.
"	G. Jenny, d'Uetendorf.
"	J. Stampfli, de Soleure.

LABORATOIRE.

Directeur : MM. Jaques Stahel, de Turbenthal.
Adjoint : E. Rubin, de Lauterbrunnen.
Teneur de livres : J. Hirzel, de Zurich.

FABRIQUE D'ARMES.

Directeur : MM. Rodolphe Schmid, de Bâle.
Teneur de livres (prov.) : J. Rütihauser, d'Amriswyl.

ATELIER DE CONSTRUCTION.

Directeur : MM. Alfred de Peyer, de Schaffhouse.
Teneur de livres : Auguste Trüeb, de Zurich.
b) Section administrative.

Chef de la section : MH. Alfred de Steiger, de Berne.
Commis (prov.) : Charles-Théodore Schmidlin, de Wahlen.
» » Walther Herrenschwand, de Berne.

Ces deux fonctionnaires ont été nommés provisoirement par le motif qu'on a réservé au chef de la section nouvellement nommé le droit de présentation.

DÉPOT DU MATERIEL DE GUERRE A THOUANE.

Intendant : MM. Léonce Schädler, de Soleure.
Aide : Rodolphe Müller, de Thoune.

DÉPOT DE MUNITIONS.

Teneur de livres et caissier : MM. Arnold Brosi, de Mümliswyl.
Magasinier : Charles Merian, de Bâle,

CONTROLEURS D'ARMES DES DIVISIONS.

1^{re} division : MM. A. Thury, d'Etoy.
2^e » C. Bussard, de Fribourg.
3^e » Jaques Koenig, de Berne.
4^e » J. Küchlin, d'Ehninguen.
5^e » Emile Volmar, de Fribourg.
6^e » Jules Cossen, de Genève.
7^e » J.-J. Dornbierer, de Thal.
8^e » { J. Mützenberg, de Spiez.
 { Antonio Colombi de Lugano.

COMMISSARIAT DES GUERRES.

Commissariat supérieur des guerres.

(En considération de ce que la loi sur les traitements et le règlement d'administration encore à promulguer nécessiteront d'importantes réformes dans cette branche de l'administration, les nominations ne sont que provisoires.)

Commissaire des guerres en chef : MM. Louis Denzler, de Zurich.
Remplaçant et registrateur : Hermann Hasler, d'Aarau.
Chef du bureau de révision : G. Pillichody, de Berne.
Teneur de livres : Henri Rieter, de Winterthour.
Commis : Frédéric de Luternau, de Berne.
Réviseur : Jean-Charles Brand, de Sumiswald.
» J.-J. Christen, d'Ochlenberg.
» Arn. Mosimann, de Lauperswyl.
» Alexandre de Werth, de Berne.
Commis : Frédéric Kropf, d'Unterlangenegg.
» Jean François Masson, de Lausanne.
» Jean Held, de Weiningen.
» Schlosser, de Seeberg.

Commissariat des guerres à Thoune.

Commissaire des guerres : MM. Georges Pauli, de Malans.
Aide : Jaques Meyer, de Rümlang.
» A. Rynert, de Lucerne.

Intendant des casernes et des immeubles : J. Schaefer, de Seltisberg.

Régie des chevaux.

Directeur : MM. Louis de Linden, de Berne.
Adjoint : J. Neuenschwander, d'Amsoldingen.

Canon Krupp de 35 1/2 centimètres.

La *Militärwochenblatt* donne quelques renseignements sur les expériences faites sur le champ de tir de Dülmen avec un canon du calibre de 35 1/2 centimètres,